

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : KERGUILLEC Véra

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Brest Métropole

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 24 Rue Cont-al-Queven - CS 43826

Commune BREST

Code postal 29200

Nature des activités :

Qualification : Maître d'ouvrage

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet	Destruction d'environ 3000 m ² d'habitat de zones arborées et arbustives utilisées pour la nidification ou faisant partie de territoires plus vastes de reproduction ou de repos.
B2 <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	
B3 <i>Aegithalos caudatus</i> Mésange à longue queue	Destructions ou altérations ou dégradations ponctuelles correspondant au total au maximum à une dizaine de territoires de reproduction (un de chaque espèce citée) surtout altérations partielles de territoires à cheval sur le site et des zones périphériques non impactées.
B4 <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue	
B5 <i>Parus major</i> Mésange charbonnière	
B6 <i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres	
B7 <i>Phylloscopus collybita</i> Pouillot véloce	
B8 <i>Regulus regulus</i> Roitelet huppé	
B9 <i>Erithacus rubecula</i> Rouge-gorge familier	
B10 <i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Destructions de zones arbustives dans le cadre de la renaturation de l'ancienne minoterie de l'Elorn à Pont ar Bled (La Roche-Maurice, Finistère). Destruction de zones arbustives contenant de nombreuses plantes exotiques invasives, dépollution, enlèvements de déchets et reprofilage du site transformé en zone prairiale.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destructons d'environ 3000 m² de ranciers, friches arbustives et zones arborées.....
utilisées pour la nidification ou faisant partie de territoire de reproduction ou de repos (voir chapitre altération ci-dessous).....

Altération Préciser : Altération de territoires de nidification situés à la fois sur la zone détruite et ces bordures
conservées (voir au-dessus partie destruction). Travaux d'aménagement correspondant à la destruction ou l'altération partielle
d'une dizaine de territoires de reproduction (un par couple de chaque espèce citée ; destructions partielles). Travaux effectués
hors période de reproduction (travaux en mars 2022).

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Suivis des travaux et réalisation de suivis écologiques après
aménagement effectués par un écologue professionnel.

Formation continue en biologie animale Préciser : Formation universitaire, 25 ans de pratique d'étude d'écologie.

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Travaux hors période de reproduction des oiseaux (prévus pour mars 2022 avant le début de la...
ou la date : nidification 2022).

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bretagne.....

Départements : Finistère.....

Cantons : Lanterneau.....

Communes : La Roche-Maurice.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
de l'espèce concernée : Les destructions d'habitats arbustifs de reproduction ou de repos seront compensées par la mise en
place d'une zone de ripisylve (rive de l'Elorn) provenant d'une repousse spontanée d'arbustes et (ou) de replantations
d'arbustes locaux adaptés aux conditions édaphiques de la zone reprofilée. La création / conservation de plusieurs bosquets
arbustifs sera favorable aux oiseaux présents sur cette zone avant aménagement.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Pas d'opération semblables pouvant servir de référence sur la commune.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Le bilan des suivis (comptages et cartographies annuels des couples nicheurs sur le site aménagé) sera transmis au service
instructeur (suivi du site sur deux ans après la fin des aménagements).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux
libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle
garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des
services préfectoraux.

Fait à BREST
le 25/11/2021
Votre signature Paul le Président /
la Vice-présidente déléguée,
Véja KEROUYEC